

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024 à 18h

Se sont réunis les membres du Conseil d'administration du CCAS sous la présidence de M. BEZOT, Président

Etaient présents :

MM. BEZOT, BALANGER,
Mmes LAUBRETON, FILLIS, CHARLES, VANDEPUTTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mmes ALHERS, CRUCHAUDET, MM. ARMANINI, HANOWER, DARMON

Pouvoirs :

Mme ALHERS a donné pouvoir à Mme LAUBRETON
M. HANOWER a donné pouvoir à M. BALANGER

Mme LAUBRETON a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation et envoi des documents budgétaires : 22 mars 2024

Délibération N°2

Objet : Adoption du compte administratif 2023

Le Conseil d'Administration, pour le vote du Compte Administratif, procède à la désignation du Président de Séance : M. BALANGER, Vice-Président du CCAS.

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2023 établi par le Président du CCAS ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	27 593.30 €
Recettes :	27 813.94 €
Excédent de clôture :	220.64 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0.00
Recettes :	0.00
Besoin de financement :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE 2023 : 220.64 €

Hors de la présence du président du Conseil Communal d'Action Sociale, le conseil d'administration du CCAS approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS, Exercice 2023.

Le Président,
Bruno BEZOT



La Secrétaire de séance
Mme LAUBRETON

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage, de la publication le :
- de la notification le :